

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Arrêté du 4 octobre 2010 portant dissolution  
de la brigade territoriale de Pompey (Meurthe-et-Moselle)**

NOR : *IOCJ1019280A*

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,  
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;  
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Pompey (Meurthe-et-Moselle) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Frouard (Meurthe-et-Moselle) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Frouard exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 octobre 2010.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales et par délégation :

Par empêchement du directeur général  
de la gendarmerie nationale :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Frouard</b>	Bouxières-aux-Dames Champigneulles Eulmont Frouard Lay-Saint-Christophe	Bouxières-aux-Dames Champigneulles <b>Custines</b> Eulmont Frouard Lay-Saint-Christophe <b>Malleloy</b> <b>Marbache</b> <b>Pompey</b>
<b>Pompey</b>	<b>Custines</b> <b>Malleloy</b> <b>Marbache</b> <b>Pompey</b>	(dissolution)